

# CHARTER ERASMUS POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR 2014-2020

*La Commission européenne délivre la présente Charte à :*

Lycée François Rabelais

## **Je à respecter et à observer les principes fondamentaux suivants:**

Principes de non-discrimination établis dans le Programme et assurer l'égalité d'accès aux horizons.

Des activités réalisées de manière satisfaisante par les étudiants dans le cadre de leur licence lorsque cela est possible, à des fins de stage, en attribuant des crédits (ECTS ou système des résultats des étudiants dans un relevé final (supplément au diplôme ou équivalent)).

Préférence de mobilité de crédits, aucun frais aux étudiants entrants participant à un échange, leurs inscriptions, leurs examens ou leurs accès aux laboratoires et aux bibliothèques.

être à :

## **s de la participation à des actions de mobilité -**

### **Avant la mobilité**

Préparer le catalogue de cours sur le site Internet de l'établissement, bien avant la licence à ce qu'il soit transparent pour toutes les parties prenantes et ainsi permette aux étudiants de choisir en connaissance de cause en ce qui concerne les cours qu'ils suivront.

Établir des accords de mobilité dans le cadre d'accords préalables conclus entre les établissements des pays participants respectifs des différentes parties prenantes, ainsi que dans le cadre des critères de qualité partagés dans le cadre de la sélection, de la préparation, de la participation et de la mobilité.

Assurer que les étudiants sortants soient bien préparés à la mobilité et qu'ils aient notamment acquis les compétences nécessaires.

Assurer que le personnel à des fins d'enseignement ou de formation soit fondé sur un contrat pour les étudiants et d'un contrat d'enseignement ou de formation pour le personnel, les établissements ou entreprises d'origine et d'accueil et les participants à la mobilité.

Assurer que les étudiants entrants et sortants en vue de l'obtention d'un visa, le cas échéant.

Assurer que les étudiants entrants et sortants en vue de l'obtention d'une assurance, si nécessaire, soient assurés à la mobilité entrante pour trouver un logement.

### **Après la mobilité**

- + Accepter que toutes les activités indiquées dans le contrat d'étude ou de formation diplôme si elles ont été menées de manière satisfaisante par l'étudiant.
- + Fournir aux participants à la mobilité entrante et à leurs établissements d'origine des résultats, et ceci dans les délais impartis.

+ Soutenir la réintégration des participants à la mobilité et à leur donner la possibilité de retourner à leur retour, pour le bénéfice de l'établissement et de leurs pairs.

+ S'assurer que les activités menées par le personnel dans le cadre des mobilités sortantes de formation soient reconnues par l'établissement, sur la base d'un contrat d'enseignement.

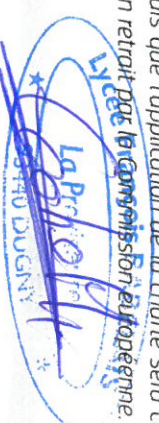
### **- Lors de la participation à des projets de coopération européen**

- + Veiller à ce que la coopération conduite à des résultats durables et équilibrés pour tous.
- + Fournir un soutien adapté au personnel et aux étudiants participant aux actions dans le cadre de la coopération.
- + Exploiter les résultats des projets de façon à maximiser leur impact sur les individus et à encourager l'apprentissage par les pairs dans le monde de l'enseignement au sens large.

### **- A des fins de visibilité -**

- + Présenter la charte et la déclaration en matière de stratégie « Erasmus » afférentes au site internet.
- + Promouvoir systématiquement les actions soutenues par le Programme ainsi que leurs résultats.

*Au nom de l'établissement, je reconnais que l'application de la charte sera contrôlée et que mon engagement précité peut entraîner son retrait par la Commission européenne.*



LYCÉE FRANÇOIS RABELAIS  
ST-FLORENTIN  
89400 DUGNY

# ERASMUS CHARTER FOR HIGHER EDUCATION 2014-2020

*The European Commission hereby awards this Charter to:*

LYCÉE FRANÇOIS RABELAIS

## **Before Mobility**

Participants must respect the following principles:

Participants must not be discriminated on the basis of their sex, age, nationality, ethnic origin, religion, disability, sexual orientation, or social background. Participants must be awarded (ECTS or compatible system). Ensure the inclusion of satisfactorily traineeship mobility activities in the final record of student achievements (Diploma of credit mobility, to incoming mobile students for tuition, registration, examination and library facilities.

Participants must:

## **When Participating in Mobility Activities - Before Mobility**

Participants must be transparent to all parties and allow mobile students to make well-informed decisions. They will follow:

Participants must be aware of the framework of prior agreements between institutions. These agreements define the responsibilities of the different parties, as well as their commitment to selection, preparation, reception and integration of mobile participants.

Participants must be well prepared for the mobility, including having attained the necessary proficiency.

Participants must be aware of mobility for education or training purposes is based on a learning agreement, an agreement for staff validated in advance between the home and host institutions and mobile participants.

Participants must be aware of obtaining visas, when required, for incoming and outgoing mobile participants. Participants must be aware of obtaining insurance, when required, for incoming and outgoing mobile participants.

## **After Mobility**

- + Accept all activities indicated in the learning agreement as counting towards the mobile students.
- + Provide incoming mobile participants and their home institutions with transcript and timely record of their achievements at the end of their mobility period.
- + Support the reintegration of mobile participants and give them the opportunity, experiences for the benefit of the Institution and their peers.
- + Ensure that staff are given recognition for their teaching and training activities during the period, based on a mobility agreement.

## **- When Participating in European and International Cooperation**

- + Ensure that cooperation leads to sustainable and balanced outcomes for all parties.
- + Provide relevant support to staff and students participating in these activities.
- + Exploit the results of the projects in a way that will maximise their impact on institutions and encourage peer learning with the wider academic community.

## **- For the Purposes of Visibility -**

- + Display this Charter and the related Erasmus Policy Statement prominently on the website.
- + Promote consistently activities supported by the Programme, along with their results.

*On behalf of the Institution, I recognise that implementation of the Charter will be made possible by the above principles and commitments may lead to its withdrawal by the Institution.*

